

Déconfinement progressif confirmé pour tous les départements **à partir du 11 mai.**

	À partir du 11 mai 2020	Les conditions / Les conséquences	Le 11 mai dans les départements en	
			vert	rouge
Crèches	Réouverture autorisée.	10 enfants maximum par groupe. Enfants des personnels soignants prioritaires.	✓	✓
Écoles maternelles et primaires, collèges (6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> )	Réouverture partielle et progressive et sur la base du volontariat des parents.	15 élèves par classe maximum. ■ 11 mai : réouverture des écoles.	✓	✓
		■ 18 mai : réouverture des classes de 6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> . (masques obligatoires dans les collèges).	✓	✗
Collèges (4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> ), lycées	Réouverture non autorisée	Dans les départements en vert le 2 juin, réouverture possible.	✗	✗
Enseignement supérieur	Réouverture non autorisée	Les universités ne rouvriront qu'après l'été.	✗	✗
Entreprises	Réouverture autorisée.	Avec mesures de distanciations sociales. Télétravail doit être maintenu au maximum. Organisation des arrivées et des départs. Doivent délivrer des autorisations aux salariés*.	✓	✓
Bars, cafés et restaurants	Réouverture non autorisée.	Dans les départements en vert, réouverture à partir du 2 juin.	✗	✗
Commerces, marchés	Réouverture autorisée (sauf grands centres commerciaux** > 40 000 m <sup>2</sup> ).	Mesures de distanciations sociales. Les marchés pourront rouvrir sauf si opposition du maire.	✓	✓
Chômage partiel	Mesures actuelles maintenues jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin.	À partir du 1 <sup>er</sup> juin, réservé aux parents dont les enfants ne sont pas accueillis à l'école.	✓	✓
Transports en commun	Réouverture avec 1 siège sur 2 condamné. (à la RATP: 75% du trafic assuré***)	Port du masque obligatoire dès 11 ans dans les bus, bus scolaires, métros, taxis et VTC et respect des règles de distanciation sociale.	✓	✓
Déplacements	Autorisés jusqu'à 100 km à vol d'oiseau à partir du domicile.	Au-delà, pour motif professionnel ou familial impérieux > attestation nécessaire.	✓	✓
Sport	Pratique individuelle	Mesures de distanciations sociales doivent être respectées.	✓	✓
	Interdit dans les lieux collectifs.	Sports professionnels : pas de reprise de la saison 2019 - 2020.	✗	✗
Cinéma, théâtres, salles de spectacles et grands musées	Réouverture non autorisée.	Tous les grands rassemblements > à 5 000 personnes interdits jusqu'en septembre.	✗	✗
Médiathèques et petits musées	Réouverture autorisée.	Les associations professionnelles des bibliothèques préconisent une réouverture très progressive.	✓	✓
Cultes	Pas de cérémonie religieuse avant le 2 juin.		✗	✗
Mariages, réunions de famille, obsèques	Limités.	Rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits, à l'exception des funérailles : jusqu'à 20 personnes.	✓	✓
Parcs et jardins	Réouverture autorisée...	... dans les départements en vert.	✓	✗
Plages, lacs	Accès interdit	Dérogations préfectorales possibles.	✗	✗
Frontières	Restent fermées	Dérogations pour les travailleurs transfrontaliers.	✗	✗
Tests	700 000 tests virologiques par semaine.	Les personnes testées positives devront se confiner (chez elles ou à l'hôtel), leur entourage sera testé et isolé.	✓	✓
Masques		20 millions de masques grand public disponibles en pharmacie, dans les mairies, les supermarchés ou chez les buralistes.		

\*en Île de France. \*\*soumis à autorisation préfectorale. \*\*\*100% du trafic assuré sur les lignes 1 et 14 du métro. En Île de France, aux heures de pointe, transports réservés aux trajets domicile-travail-domicile (attestation de l'employeur nécessaire). Sources: gouvernement, médias.